Séance extraordinaire du 5 juin 2023

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le lundi 5 juin 2023 à 20h45 à la salle de travail du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil : Monsieur Robert Sylvestre, maire Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1 Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2 Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3 Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4 Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5 Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Isabelle Sylvestre, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 5 juin 2023 a été transmis, en bonne et due forme le 31 mai 2023 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 47 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Isabelle Sylvestre, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-06-121

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Mandat Inspection du 665 rang York
- 4. Mandat Prolongement réseau de fibre optique et branchement du 665 rang York (reporté)
- 5. Mandat Services professionnels pour le prolongement du réseau de fibre optique au 665 rang York (reporté)
- 6. Achat Équipement pour relier le 665 rang York au réseau de fibre optique municipal (reporté)
- 7. Période de questions
- 8. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

3. Mandat - Inspection du 665 rang York

ATTENDU QUE

la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D'Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d'intention à conclure une entente relativement à l'acquisition de son immeuble sis au 665 rang York;

ATTENDU QUE

la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de D'Autray pour l'acquisition de l'immeuble du 665 rang York et que l'inspection de l'immeuble était à la charge de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE.

2023-06-122

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil entérine le mandat donné à Bélair Inspection Inc. afin de procéder à l'inspection du 665 rang York au coût de 1 043,71 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Isabelle Sylvestre, à faire le paiement;

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

4. Mandat – Prolongement réseau de fibre optique et branchement du 665 rang York (reporté)

ATTENDU QUE

la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D'Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d'intention à conclure une entente relativement à l'acquisition de son immeuble sis au 665 rang York;

ATTENDU QUE

la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de D'Autray pour l'acquisition de l'immeuble du 665 rang York:

ATTENDU QUE l'immeuble, qui servira aux services administratifs de la municipalité, doit être raccordée au réseau de fibre optique de la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE,

2023-06-XXX

 II
 est
 proposé
 par

 de

 et résolu :

 ...

QUE le conseil mandate monsieur David Morin, directeur du Service des systèmes d'information et des télécommunications (SSIT) de la MRC de D'Autray afin de coordonner le projet de prolongement du réseau de fibre optique jusqu'à l'immeuble du 665 rang York;

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

2023-06-123

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand de reporter les points 4-5-6, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE

les points 4-5-6 soient reportés à une séance ultérieure.

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

<u>5. Mandat Services professionnels pour le prolongement du réseau de fibre optique au 665 rang York (reporté)</u>

ATTENDU QUE

la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D'Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d'intention à conclure une entente relativement à l'acquisition de son immeuble sis au 665 rang York;

ATTENDU QUE

la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de D'Autray pour l'acquisition de l'immeuble du 665 rang York;

ATTENDU QUE l'immeuble, qui servira aux services administratifs de la municipalité, doit être raccordée au réseau de fibre optique de la MRC de D'Autray;

2023-06-XXX	ll est pro		, appuyé de e t résolu :			
	QUE le conseil mandate la firme CIMA+ pour les services professionnels pour la conception des plans pour le prolongement du réseau de fibre optique vers le 665 rang. York au montant forfaitaire de 6 520,00 \$ plus les coûts unitaires par activités si nécessaires, tel que décrit dans l'offre de service n°LP23095 datée du 19 mai 2023; Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité 6. Achat – Équipement pour relier le 665 rang. York au réseau de fibre optique municipal (reporté)					
				ATTENDU QUE	D'Autray par la résolu	nifesté à la direction de la Caisse Desjardins de ution 2023-02-019 son avis d'intention à conclure nent à l'acquisition de son immeuble sis au 665
				ATTENDU QUE	•	gné une promesse de vente avec la Caisse ay pour l'acquisition de l'immeuble du 665 rang
	ATTENDU QUE	•	ra aux services administratifs de la municipalité, réseau de fibre optique de la MRC de D'Autray;			
	2023-06-XXX	EN CONSÉQUENCE,				
		QUE le conseil autorise l'achat d'équipement pour relier le 665 rang York au réseau de fibre optique municipal au montant de 4 064,10 \$ tel que décrit dans la soumission 7304 de la compagnie Fleet Info datée du 19 mai 2023 ;				
			Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité			
7. Période de questions						
2023-06-124	8. Levée de l'assemblée Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :					
	QUE cette asser	mblée soit levée à 21 h (06. Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité			
	Robert Sylvestre Maire		Isabelle Sylvestre Directrice générale et greffière-trésorière par intérim			

EN CONSÉQUENCE,

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.